

**Date de convocation**

03/04/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**L'an deux mil vingt-six, le dix avril, à vingt heures trente,**

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur BOUTONNET Nicolas été élu secrétaire de séance

**Présents :** BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, GANEAU Emmanuelle, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.

**Absents excusés :****DEL2026-32****Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de Secteur Lavernhe Projet école**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du Secteur Lavernhe Projet école, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Secteur Lavernhe Projet école est estimé à **70 211,34 € HT**.

La participation de la Commune portera sur les 30 % du montant ci-dessus soit **21 063,40 €**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise GMES SPIE CityNetworks - SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **30 867,75 € HT**. La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **15 433,88 €**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter l'éclairage public. Le projet est estimé à **8 730,25 HT**.

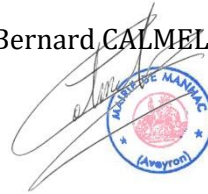
La participation de la commune sera de **7 330,25 €**, conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **De s'engager à verser** au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.  
Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS      BOUTONNET Nicolas



Certifié exécutoire par affichage le 13/04/2026 et envoi à la Préfecture